



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 JUILLET 2018

Le **lundi 2 juillet 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 juin 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile JOURDAINNE à Cécile GALHAUT, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Christian LETEURTRE à Daniel ROUSSEL, Amandine TAVARES GOMES à François CRAMILLY, Tony LACROIX à Réjan SAUPIN, Jean Marie ALINE à Vincent SGARLATA

Absent(s) non excusé(s):

Catherine LEROUX, Robin DAVID

formant la majorité des membres en exercice.

Madame GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

ENGAGEMENT DE PARTENARIAT COMPTABLE AVEC LA DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES - TRESORERIE DE DUCLAIR: APPROBATION DE LA CONVENTION - CM/18/086

Dans un contexte de mutation rapide et d'évolutions institutionnelles et financières structurantes, la Direction Régionale des Finances Publiques de Seine Maritime (DRFiP) s'engage avec la Ville et le CCAS dans un partenariat innovant.

En effet, un état des lieux réalisé entre les partenaires et une réflexion sur l'amélioration de la qualité d'exécution des missions communes ont permis d'identifier les besoins et les attentes mutuelles et de définir conjointement les actions à engager et les domaines à prioriser.

Cette démarche volontariste vise sur la période 2018/2023 à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers.

Il s'agit de contractualiser ces engagements réciproques et de se fixer une série d'objectifs organisés autour de quatre axes de progrès en matière de gestion publique locale :

- faciliter la vie de l'ordonnateur, en développant, enrichissant et dématérialisant les échanges ;
- améliorer l'efficacité des procédures : maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement en modernisant et optimisant les chaînes de recettes et de dépenses ;
- offrir une meilleure lisibilité aux décideurs en améliorant la qualité comptable ;
- développer l'expertise fiscale et financière au service des responsables.

Les quatre axes recensés ont été déclinés en 10 fiches action pour la Ville et le CCAS, annexées à la convention ci-jointe.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

VU le projet de convention de partenariat comptable et financier entre la Ville, le CCAS et la Direction Régionale des Finances Publiques joint à la présente délibération.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de renforcer les liens entre la Ville, le CCAS et la Direction Régionale des Finances Publiques pour améliorer les services rendus à l'usager et la performance des deux administrations.

APPROUVE le projet de convention d'engagement partenarial entre la Ville, le CCAS et la Direction Régionale des Finances Publiques tel que joint en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait, le 03 juillet 2018

Patrick CALLAIS,
MAIRE

